



**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 1275-272
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 :

AVIS est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 16 avril 2018, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le premier projet de règlement n° 1275-272 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de zonage no 1275 afin d'ajouter l'usage « Industrie du cannabis » à la classe d'usages « Industrie de prestige (I1) » et de modifier les dispositions relatives à la superficie d'implantation au sol totale des bâtiments accessoires aux habitations

2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 7 mai 2018, à 19 h en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, située au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le projet de règlement n° 1275-272 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire des personnes habiles à voter.
5. Ce projet de règlement n° 1275-272 peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

Note explicative du Règlement n° 1275-272

Le Règlement n° 1275-272 a pour objet d'ajouter l'usage « Industrie du cannabis » à la classe d'usages « Industrie de prestige (I1) ».

Ce règlement vient également modifier les dispositions relatives à la superficie d'implantation au sol totale des bâtiments accessoires aux habitations.

En vertu de l'article 123 de la LAU (art. 113, par. 1° et 6°), ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation des personnes habiles à voter, soit :

- classer les usages;
- spécifier la proportion du terrain qui peut être occupée par une construction.

Service du développement et de l'aménagement du territoire
11 avril 2018

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez vous adresser au:

- Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique;
- Service du développement et de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingt-septième (27^e) jour du mois d'avril deux mille dix-huit (2018).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca





